

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES SERVICES AUX  
CITOYENS SUITE À L'ÉTUDE PUBLIQUE PORTANT SUR LES ORIENTATIONS 2011-2015 DU  
PROGRAMME DE PROPRETÉ**

---

La Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens a tenu trois séances dans le cadre d'une consultation publique itinérante, les 11 et 17 novembre 2010 ainsi que le 2 décembre 2010. La commission a adopté ses recommandations le 10 décembre 2010. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 13 décembre 2010 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 19 janvier 2011.

**Commentaires d'ordre général**

Dans le cadre du processus d'élaboration du Programme de la propreté 2011-2015, la commission a consulté la population sur un ensemble de propositions regroupées sous trois axes : le comportement des citoyens, l'organisation du travail, l'inspection et la réglementation.

La commission souhaitait recueillir les commentaires et les mémoires des citoyens sur ces nouvelles propositions à intégrer au programme. Les résultats obtenus à la suite de la réalisation du premier programme, élaboré en 2006 et mis en œuvre de 2007 à 2010, ont permis à l'Unité de la propreté et du déneigement (UPD) de poursuivre et de formuler de nouveaux objectifs. Différents groupes, internes et externes, ont été consultés afin de valider les objectifs du deuxième programme de propreté montréalais.

Les orientations 2011-2015 du programme de propreté, au nombre de 31, traitent globalement des sujets suivants.

Les nouvelles propositions ayant trait au **comportement des citoyens** visent la reconduction annuelle de la *Grande OpérationMontréal.Net*, la révision des ententes entre les arrondissements et les Éco-quartiers, la mise en œuvre de programmes d'adoption d'une rive ou d'un carré d'arbre (action individuelle et corporative), la préparation d'un programme de sensibilisation à la propreté en milieu scolaire, la sensibilisation et le soutien aux citoyens qui souhaitent entretenir et verdir leur ruelle, la promotion des services des Éco-centres ainsi que l'adoption par les citoyens de l'utilisation de nouveau mobilier urbain (colonnnettes) pour l'affichage libre.

En matière d'**organisation du travail**, on vise à maintenir les brigades de propreté, à diminuer le nombre de requêtes de citoyens portant sur les activités de propreté, à avoir une utilisation optimale des outils de gestion informatisés, à reconduire les ententes de collaboration avec la Société de transport de Montréal et à conclure des ententes avec

les compagnies de chemin de fer et installations portuaires et à identifier des meilleurs contenants de collecte sur le domaine public.

En ce qui a trait à **l'inspection et à la réglementation**, la Ville souhaite finaliser l'adoption du cadre réglementaire sur la propreté par les arrondissements, revoir la réglementation concernant le graffiti et l'affichage sauvage, intensifier le travail des inspecteurs, d'une part, auprès des commerçants (sociétés de développement commercial) afin d'améliorer la disposition des matières résiduelles et, d'autre part, aux abords des différents chantiers et des grands ensembles d'immeubles à logements.

La commission a recommandé au conseil municipal l'ensemble de ces 31 propositions, et le comité exécutif est entièrement en accord avec cette recommandation.

Le rapport de la commission rapporte également les commentaires du public et les analyses de la commission. Il se termine par l'énoncé de 18 recommandations. Cinq d'entre elles portent sur les graffitis (R-1, R-2, R-3, R-4 et R-10), deux sur la STM (R-6, R-7), trois sur les collectes (R-11, R-12, R-13), et deux sur les activités de promotion (R-17, R-18). Finalement, plusieurs résolutions traitent de diverses problématiques de propreté ou d'embellissement (R-5, R-8, R-9, R-14, R-15 et R-16).

Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse aux recommandations émises par la commission.

## **Graffitis**

### **R-1**

*Que la Ville de Montréal privilégie le financement d'activités de prévention et de sensibilisation dans sa gestion du phénomène des graffitis, permettant ainsi de soutenir l'animation et l'organisation d'événements de production de graffitis, tout en favorisant une action concertée et rapide lors des différentes opérations d'enlèvement et d'embellissement.*

### **R-2**

*Que la Ville de Montréal, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle réglementation concernant l'enlèvement des graffitis, vise exclusivement les propriétaires d'immeubles de type industriel, commercial et institutionnel.*

Et

*Que la Ville prévoit des mesures transitoires visant l'accompagnement de ces propriétaires dans le cadre de l'application de cette nouvelle réglementation et qu'elle prévoit, en parallèle, des méthodes efficaces permettant de réaliser des opérations d'effacement continues sur le domaine public.*

**R-3**

*Que la Ville de Montréal améliore l'offre de murs autorisés réservés aux jeunes graffiteurs, tout en permettant aux organismes d'y offrir une intervention adaptée, continue et constante.*

**R-4**

*Que la Ville de Montréal mette sur pied un programme formel, doté d'un budget significatif et récurrent, sur les cinq prochaines années, et ce afin de soutenir adéquatement la production de l'art mural, incluant les projets de petites murales, conditionnellement à l'approbation des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en arrondissement.*

**R-10**

*Que la Ville de Montréal prévoit un budget afin de financer le verdissement de murs ciblés par les graffiteurs en partenariat avec leurs propriétaires.*

**Réponse du comité exécutif**

Le comité exécutif rappelle que depuis 2008, un comité de prévention sur le graffiti a été créé afin d'identifier des activités de prévention et en évaluer collectivement les résultats. Plusieurs types d'activités ont été réalisées au cours des dernières années (murales, journées de sensibilisation, activités de nettoyage avec les jeunes, théâtre d'intervention et ateliers). Le comité de prévention poursuivra son travail tout au long du programme propneté de 2011-2015 et effectuera les démarches en conséquence, en identifiant les sources de financement, incluant la participation des arrondissements eux-mêmes aux projets prenant place sur leurs territoires, et en développant les outils requis au besoin.

En ce qui concerne la réglementation, le comité exécutif mentionne que le conseil municipal a adopté, le 14 avril 2011, le règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) (CM11 0283)*. Ainsi, cette modification au règlement permet aux arrondissements d'adapter la réglementation relative aux graffitis selon leurs besoins et leurs particularités locales. Afin de soutenir les arrondissements dans cette tâche, l'UPD a proposé un modèle de règlement que ces arrondissements pourront adapter et adopter, le cas échéant; l'UPD pourra également soutenir les arrondissements dans l'identification de mesures transitoires si requis.

**STM**

**R-6**

*Que la Ville reconduise les ententes de collaboration avec la STM en décrivant le partage des responsabilités entre cette dernière et les arrondissements en vue d'améliorer, notamment, la fréquence de l'entretien des abribus et des abords de stations de métro.*

**R-7**

*Que la Ville invite la STM à se doter de bacs d'une plus grande capacité afin de recueillir adéquatement les journaux gratuits distribués dans le métro.*

**Réponse du comité exécutif**

Le comité exécutif est favorable à ce que la Ville et la STM poursuivent leur collaboration en matière d'amélioration de la propreté sur le territoire montréalais, tel que prévu à l'orientation numéro 15 du programme de propreté 2011-2015; il invite également la STM à améliorer la propreté dans ses installations, notamment au moyen de bacs de récupération de dimension adéquate.

**Collectes**

**R-11**

*Que la Ville de Montréal mandate la Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement pour évaluer la possibilité de négocier une entente avec les centres de tri dans l'objectif de permettre aux arrondissements qui le demandent de passer du bac au sac.*

**R-12**

*Que la Ville de Montréal étudie la possibilité d'offrir à ses citoyens deux collectes de résidus domestiques dangereux par an.*

**R-13**

*Que la Ville de Montréal favorise l'ajout de poubelles, en nombre suffisant, ainsi que le remplacement de chaque poubelle, en fin de cycle, par un modèle de contenant de dimension adéquate pour utilisation sur l'ensemble du territoire;*

*Et*

*Que la Ville se penche sur la possibilité de procéder à la collecte des matières recyclables sur le domaine public, à l'aide d'un contenant installé à cet effet.*

**Réponse du comité exécutif**

Le comité exécutif mentionne aux membres de la commission que les 3 contrats de récupération en vigueur permettent déjà l'utilisation de sacs par les citoyens plutôt que des bacs, et ce jusqu'à un maximum de 20% du tonnage récupéré par contrat. Actuellement, un seul de ces contrats est en excédent du 20% prévu. Pour corriger la situation, la ville déploie une stratégie à deux volets :

- Implantation depuis 2010 de près de 240 000 bacs roulants d'une capacité de 120, 240 ou 360 litres partout où le bâti le permet, ce qui double le nombre de portes desservies par ces bacs à grande capacité, en plus des 50 000 bacs roulants distribués dans les villes liées, en le portant à un peu plus de 600 000 sur quelques 900 000 portes de l'agglomération comme le montre le tableau ci-dessous.

Agglomération	Bac vert/sac	Bac roulant	Portes
Avant l'implantation des bacs	595 260	309 483	904 743
	66%	34%	
Après l'implantation des bacs	286 712	618 031	904 743
	32%	68%	

- Développement d'un outil de collecte avec couvercle, le « Bac Montréal », d'une capacité de 70 litres, mieux adapté au bâti urbain où le bac roulant ne peut être utilisé.

Ces deux outils offrent des alternatives intéressantes au sac, notamment parce qu'ils sont distribués gratuitement alors que les citoyens doivent acheter les sacs. Leur utilisation graduelle devrait permettre aux arrondissements qui souhaitent malgré tout utiliser le sac de le faire tout en restant dans les limites d'utilisation contractuelles.

En ce qui concerne la fréquence de collecte de résidus domestiques dangereux, le comité exécutif rappelle que cette collecte est très coûteuse, et qu'à la suite de la revue des activités, services opérations et programmes (RASOP) la décision a été prise de la ramener à une par année sur tout le territoire au fur et à mesure de l'implantation des nouveaux éco-centres et en considérant l'ajout des points de collecte dans certains commerces. Il n'y a pas lieu à son avis de revenir sur cette décision, d'autant plus que l'ouverture de nouveaux éco-centres sur l'ensemble du territoire facilitera dans les prochaines années le dépôt de ces résidus par les citoyens et ce en tout temps.

Pour ce qui est de l'achat et l'installation de poubelles de même que la collecte des matières recyclables sur le domaine public, le comité exécutif souligne que ces activités relèvent des arrondissements : il invite donc ces derniers à évaluer leurs besoins et les actions qu'ils peuvent prendre pour augmenter la propreté de leur territoire et le taux de récupération des matières recyclables. Si des matières recyclables sont collectées sur le domaine public, elles pourront être traitées dans le cadre des contrats de traitement qui ont été accordés par le conseil d'agglomération.

## Activités de promotion

### **R-17**

*Que la Ville de Montréal élabore une toute nouvelle campagne publicitaire, davantage basée sur un concept visuel, plus accessible au plus grand nombre de Montréalais, et ce afin de promouvoir ses objectifs de propreté toute l'année durant.*

**R-18**

*Que la Ville fasse la promotion des services offerts par ses Éco-centres au printemps, avant le 1<sup>er</sup> juillet ainsi qu'à l'automne, et ce chaque année, sans affecter les budgets du Programme Montréal.Net ni ceux des arrondissements.*

**Réponse du comité exécutif**

Le comité exécutif partage l'opinion des membres de la commission quant à l'importance des activités de promotion, d'information et de sensibilisation en regard de l'amélioration de la propreté sur le territoire montréalais et de la modification des comportements citoyens. C'est dans ce contexte la Ville a déjà mené plusieurs campagnes de propreté et autres activités de communication qui y sont reliées : mentionnons pour exemple l'attention particulière portée à l'ouverture du nouvel écocentre LaSalle sur le site web de la ville. Le comité exécutif assure aux membres de la commission que ces activités se poursuivront dans les prochaines années, dans une optique d'amélioration continue, avec la collaboration des directions et services impliqués et dans le respect des disponibilités budgétaires.

**Problématiques diverses de propreté et d'embellissement**

**R-5**

*Que la Ville de Montréal mette sur pied un comité d'implantation et de suivi dans le cadre du projet-pilote d'installation des colonnettes dédiées à l'affichage libre, dont un des mandats consisterait à en définir les normes relatives à leur utilisation.*

**Réponse à R-5**

Le comité exécutif est d'avis que l'installation, l'entretien et les conditions d'utilisation des colonnettes d'affichage libre, dans la mesure où il s'agit de services de proximité, relèvent de la compétence des arrondissements. Il invite donc ces derniers à se concerter et à prendre les actions requises en fonction de leurs besoins, et signale que certains services corporatifs, notamment l'UPD et la Direction de la culture et du patrimoine, peuvent leur apporter leur expertise en cette matière.

**R-8**

*Que la Ville de Montréal confie le mandat à un comité d'experts d'évaluer la faisabilité d'installer des toilettes sur le domaine public dans le cadre d'un projet-pilote, et ce afin d'enrayer, à brève échéance, la présence d'odeurs d'urine et d'excréments, ceci dégradant grandement la qualité de vie des résidents.*

**Réponse à R-8**

Le comité exécutif souligne que l'arrondissement Ville-Marie mène actuellement une étude de faisabilité visant l'installation de 3 toilettes publique sur son territoire. Dans le cadre de cette étude, les experts seront consultés et les recherches et analyses déjà effectuées au niveau administratif dans le passé seront mises à profit.

Le comité exécutif souhaite attendre les résultats de cette étude avant de déterminer d'autres actions à poser, le cas échéant.

**R-9**

*Que la Ville de Montréal favorise, via le travail des CCU, l'embellissement et le verdissement des marges de recul et des stationnements privés, en suggérant notamment la réfection des surfaces asphaltées ainsi que le verdissement de ces espaces.*

**Réponse à R-9**

Le comité exécutif invite la direction de chaque arrondissement, par le biais de leur comité consultatif urbanisme, à prendre en compte, dans les projets qui leur seront présentés touchant les stationnements privés et les grandes surfaces asphaltées, les aspects d'embellissement et le verdissement de ces espaces.

**R-14**

*Que la Ville se penche sur le problème d'écoulement du lixiviat des camions de vidanges sur le domaine public.*

**Réponse à R-14**

Le comité exécutif informe les membres de la Commission que des solutions techniques à ce problème d'écoulement ont déjà été identifiées. Ainsi, à la demande d'un arrondissement, le Centre de services partagés - Matériel roulant et ateliers (CSP-MRA) a déjà équipé certains camions de vidanges d'un dispositif qui recueille le lixiviat dans un réservoir situé sous le camion, ce qui permet de le déverser au moment et à l'endroit voulus. Il invite tous les arrondissements qui souhaitent faire modifier leurs camions en ce sens à s'adresser au CSP-MRA. Il invite également les intervenants impliqués à considérer la possibilité d'inclure cette spécification au devis lors de l'achat de nouveaux camions de vidanges.

**R-15**

*Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de mettre sur pied des brigades de propreté en collaboration avec les Éco-Quartiers et les SDC en arrondissement.*

**Réponse à R-15**

Le comité exécutif favorise la mise en commun des ressources et le partenariat dans la poursuite des objectifs communs aux divers intervenants, et est donc en accord avec la possibilité de mettre sur pied une brigade pouvant intervenir avec les organismes mentionnés.

**R-16**

*Que la Ville de Montréal travaille en concertation avec les différents acteurs afin de favoriser la réalisation d'une intervention complète de nettoyage sur les trottoirs des artères commerciales.*

### **Réponse à R-16**

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation qui se situe dans le prolongement de l'orientation #7 du programme de propreté 2011-2015, soit « promouvoir plus d'efforts pour la propreté sur les artères commerciales ».

### **En conclusion**

Le comité exécutif remercie les membres de la commission sur les services aux citoyens pour la qualité du rapport produit et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.